

## Urbanisme & Aménagement du territoire

### Abri temporaire

Un petit rappel que depuis le 15 avril, l'utilisation d'un abri temporaire n'est plus permise. Par conséquent, assurez-vous de le démonter et de le ranger au bon endroit.

### Chiens

Avec le retour du beau temps, de nombreux citoyens auront envie de profiter du grand air et de se promener à l'extérieur en compagnie de leur chien. Nous tenons à vous rappeler que la réglementation municipale prévoit qu'un chien doit en tout temps être tenu en laisse lorsqu'il se trouve hors des limites du terrain de son propriétaire.

Afin de garder notre municipalité propre et agréable pour tous, la réglementation municipale prévoit également que le gardien d'un chien doit ramasser les excréments de son animal et en disposer de manière hygiénique.

### Permis

Avec l'été qui arrivera à grands pas, vous aurez certainement de nouveaux projets de toutes sortes. Nous vous rappelons donc que vous devez toujours vérifier si un permis est nécessaire avant de débiter vos projets.

Par exemple, vous devez obtenir un permis AVANT tous vos projets de construction, de rénovation, de pose de piscine, d'installation de clôtures, de construction de galerie, d'aménagement au bord de l'eau ou pour tous autres travaux importants qui se font habituellement sur une propriété.

Le délai pour obtenir votre permis peut varier selon le type de demande, mais sachez, chers citoyens, que nous faisons tout notre possible pour étudier vos demandes dans les meilleurs délais. Prenez de l'avance et prenez rendez-vous avec nous au 450 455-3414.

## Recrutement de pompiers

La municipalité de Pointe-des-Cascades est toujours en recrutement pour des postes de pompiers, n'hésitez pas à vous informer auprès de votre Service de sécurité incendie :

[incendie-101@pointe-des-cascades.com](mailto:incendie-101@pointe-des-cascades.com)

## Écocentres

Qui dit printemps dit aussi grand ménage de la maison. N'oubliez pas de bien valoriser vos matières résiduelles en allant porter aux différents écocentres de la région, vos objets qui ne sont pas ramassés par l'une des trois collectes. En cas de doute, consultez l'outil offert par la MRC de Vaudreuil-Soulanges [tricycle-mrcvs.ca](http://tricycle-mrcvs.ca)



## Fête au village

Vous êtes tous conviés pour la Fête au village qui aura lieu cette année le samedi 24 août. Les festivités se dérouleront au parc St-Pierre. Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles qui désirent s'impliquer lors de cette journée. Contactez le 450 455-3414 pour plus d'informations et restez à l'affût des détails sur notre page Facebook.

## Camp de jour 2019



Pour une sixième année consécutive, les enfants de 5 à 12 ans de Pointe-des-Cascades pourront profiter des services du Camp de jour 2019 organisé en partenariat avec L'Air en fête.

Une superbe programmation vous attend!

Inscrivez-vous au [www.airenfete.com](http://www.airenfete.com) ou par téléphone au 514 990-1414, poste 205. Faites vite pour vous inscrire, les places sont limitées!

## Horaire de l'hôtel de ville

**Du lundi au jeudi :** 8 h 30 à 12 h – 13 h à 16 h 30  
**Vendredi :** 8 h 30 à 12 h

## Horaire de la bibliothèque

La bibliothèque est ouverte le :

**Mardi :** 18 h 30 à 20 h 30  
**Jeudi :** 15 h 30 à 17 h 30  
**Samedi :** 9 h 30 à 11 h 30



Venez consulter l'un des livres de notre collection!  
Petits et grands sauront trouver leur compte.

## Le reflet de la Nature

105, chemin du Fleuve  
450 455-3414  
[reception@pointe-des-cascades.com](mailto:reception@pointe-des-cascades.com)  
[www.pointe-des-cascades.com](http://www.pointe-des-cascades.com)

# Le Phare Mai 2019



## Mot du maire

### Chers Pointecascadiennes et Pointecascadiens,

Nous accueillons depuis mars une nouvelle équipe administrative qui, tout comme les délices d'érables qu'apportent la saison du printemps, apportera un mouvement de fraîcheur sur la municipalité. Déjà, vous pourrez constater que lors des derniers conseils municipaux, beaucoup de changements ont été effectués à la municipalité, que ce soit l'adoption de nouveaux règlements tels que la gestion contractuelle, la mise à jour du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, la mise en place de diverses politiques et finalement, le budget 2019, qui a été adopté le 25 avril dernier.

Nous sommes fiers de dire que nous continuerons à aller de l'avant et ce, en étant guidés par notre objectif primordial: agir dans le meilleur intérêt de tous les citoyennes et citoyens!

En vous souhaitant un été des plus doux,

Salutations,

### Gilles Santerre

Maire de Pointe-des-Cascades



## Prochaines séances du conseil municipal

Les assemblées régulières du Conseil municipal ont lieu au Centre communautaire à 19 h 30.

6 mai 2019

3 juin 2019

2 juillet 2019

19 août 2019

## Collecte des ordures ménagères

Veillez prendre note qu'à compter du 25 avril 2019, et ce, jusqu'au 7 novembre 2019, la collecte des ordures ménagères se fera le jeudi à toutes les semaines.

La collecte des encombrants se fera le 21 mai 2019.

## Collecte des matières recyclables

La cueillette des matières recyclables a lieu tous les vendredis entre 7 h et 18 h. Toutes les matières doivent être placées à l'intérieur du bac roulant. Aucune matière à l'extérieur du bac ne sera ramassée. Si vous avez un surplus, vous devez attendre la collecte suivante.

## Collecte des matières organiques (bacs bruns)

Afin d'éviter les petits désagréments (odeurs, mouches, asticots et animaux) associés à la collecte des matières organiques lors que les températures deviennent plus clémentes, utilisez les différents trucs & astuces offerts par la MRC Vaudreuil-Soulanges.

1. Tapissez le fond de votre bac de papier journal ou de carton
2. Saupoudrez un produit déodorant (bicarbonate de soude)
3. Nettoyez le bac avec du désinfectant tels que vinaigre ou savon
4. Utilisez un bac dans le congélateur pour entreposer les matières animales ou odorantes
5. Appliquez de l'onguent pour la toux ou de l'huile essentielle de menthe

## Collecte de branches

La collecte de branches du printemps aura lieu du 21 au 24 mai 2019.

Assurez-vous de placer vos branches en bordure de rue la fin de semaine précédant la collecte. Si les branches ne sont pas au chemin le lundi matin, il se peut qu'elles ne soient pas ramassées puisqu'ils passeront qu'une seule fois par rue.

Les branches doivent être d'un maximum de 4 pouces de diamètre: si la machine n'accepte pas les branches, elles ne seront pas ramassées.

Mai					Juin					Juillet					Août				
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve
			1	2	3	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5				
6	7	8	9	10	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	5	6	7	8	9
13	14	15	16	17	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	19	20	21	22	23
27	28	29	30	31						29	30	31			26	27	28	29	30

Collecte des résidus alimentaires	Collecte des encombrants
Collecte des ordures	Collecte spéciale de carton
Collecte sélective (recyclage)	

**Veillez noter que tous les bacs doivent être placés dans l'emprise de votre terrain ou entrée et non dans la voie publique.**

## Rinçage du réseau d'aqueduc

Pendant la semaine du 6 au 10 mai 2019, les employés du service des travaux publics procéderont au rinçage du réseau d'aqueduc. Pendant l'une de ces journées, vous pouvez constater:

- Une diminution de la pression de l'eau
- Une coloration brunâtre de l'eau. Dans ce cas, il suffit de laisser couler l'eau pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce qu'elle redevenue incolore. Par ailleurs, l'eau demeure potable en tout temps.

Vérifiez toujours la transparence de l'eau avant de l'utiliser et évitez d'utiliser vos électroménagers, tels la laveuse et le lave-vaisselle, durant la journée, et de reporter leur utilisation en soirée.

## Nettoyage des rues

Le nettoyage des rues de la municipalité aura lieu pendant la semaine du 6 au 10 mai 2019. Nous vous demandons d'éviter de laisser vos véhicules sur la voie publique.